



## ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 01 / 2023

règlementant temporairement la circulation  
et le stationnement  
rue de la Liberté

**Le Maire de la Commune d'INNENHEIM,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2122-28;

**Vu** le Code de la route ;

**Vu** le Code de la voirie routière ;

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1-8<sup>ème</sup> partie « signalisation temporaire »,

**Vu** la demande en date du 10 janvier 2023 présentée par la Société SUEZ en vue d'effectuer des travaux de branchement au réseau d'eau potable et au réseau d'assainissement au droit du 2, rue de la Liberté, les 17 et 18 janvier 2023 ;

**CONSIDERANT** que ces travaux nécessitent une réglementation de la circulation et du stationnement,

### ARRÊTE :

**Article 1 :** La circulation et le stationnement seront règlementés comme suit, **rue de la Liberté, les 17 et 18 janvier 2023 :**

- La chaussée sera rétrécie dans la zone des travaux
- Le stationnement des véhicules sera interdit de part et d'autre du chantier

**Article 2 :** La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise procédant aux travaux.

**Article 3 :** Les infractions seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément à la loi.

**Article 4 :** Ampliation de cet arrêté sera transmise à :  
- Mme la Sous-Préfète de l'arrondissement de Sélestat-Erstein  
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Obernai  
- Mme le Chef de la Police Municipale d'Obernai  
- M. le Chef de section du C.P.I. d'Innenheim  
- M. le Capitaine de l'Unité Territoriale du Service d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin d'Obernai  
- M. Didier ACKER – Chef d'exploitation chez SUEZ – Agence d'Obernai  
- Affichage  
- Archives

Fait à Innenheim, le 12 janvier 2023  
Le Maire,  
Jean-Claude JULY.



Arrêté affiché à la mairie et publié sur le site de la Commune d'Innenheim, le

13 JAN. 2023